

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 MARS 2019

COMPTE-RENDU

Le huit mars deux mille dix-neuf à dix-neuf heures trente le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, à la Mairie, sous la présidence de Madame HAMON Annie, Maire de la Commune de TAULÉ (Finistère).

Date convocation : 01/03/2019

Date d'affichage : 02/03/2019

Conseillers en exercice : 23

Présents : 14

Votants : 18

Étaient présents : Le Maire, Annie HAMON

Les adjoints : RICHARD Hervé. LE SAOUT Gérard. CAR Guy. BORGNE Margot

Les conseillers délégués : COCAIGN Lionel. CLECH Philippe. QUERE Armelle

Les conseillers: FAILLER Maryse. LE GAC DE LANSALUT Ghislaine. MOGUEN Christine. PORZIER Isabelle. TOUS Daniel. WILMOTTE Lénaïck,

Absents excusés :

GUIHARD Gaëlle – pouvoir à HAMON Annie, DE BLASIO Stefano – pouvoir à COCAIGN Lionel.

QUERE Armelle – pouvoir à BORGNE Margot, ARGOUACH Michel – pouvoir à LEMEUNIER Denis

Absents : LALLOUET QUEMENEUR Marie Anne, EVEN Fabienne, PIROU Jérôme, MORVAN Joëlle, LE SAOUT LE SCOURZIC Solenne

A été élu secrétaire de séance : LE GAC de LANSALUT Ghislaine

Le PV de la dernière séance est adopté à l'unanimité

1. TAUX D'IMPOSITION 2019

Mme Le Maire présente la notification reçue des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2019.

Elle signale qu'il y a une augmentation des bases de 2.2% par rapport à l'année passée.

Les bases d'imposition prévisionnelles sont :

TH : 4 239 000€

THB : 2 775 000€

THNB : 214 900€

Les produits à taux constants :

TH : 685 870€

THB : 458 985€

THNB : 97 436€

Soit pour un total de 1 242 291€

Mme Le Maire signale qu'il n'y aura pas d'augmentation des taux pour la commune.

Mme Le Maire signale les taux moyens communaux de 2018 au niveau national et départemental :

	NATIONAL	DÉPARTEMENTAL
Taxe d'habitation	24.54%	28.54%
Taxe foncière Bâti	21.19%	21.79%
Taxe foncière non bâti	49.67%	46.34%

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, fixe les taux 2019 comme suit :

- Taxe d'habitation	16,18 %
- Taxe foncière (bâti)	16,54 %
- Taxe foncière (non bâti)	45,34 %

DÉCISION : ADOPTE A L'UNANIMITÉ

2. TARIF COMMUNAUX

Mme Le Maire présente les différents tarifs de la commune :

Tarif 2018 en italique

	Demandeurs	Penzé	Taulé	Objet
Salles communales	Association de Taulé	Gratuit		Belote, dominos, AG, buffet, goûter
	Pour les fêtes de classes	Gratuit		apéritif, soirée dansante avec ou sans buffet
	Crédit agricole, CMB, Groupama, coopératives, ... de Taulé	120,00 € <i>(115,00€)</i>	180,00 € <i>(170,00€)</i>	AG réunion apéritif ou buffet
	Association extérieurs à la commune	120,00 € <i>(120,00€)</i>	180,00 € <i>(170,00€)</i>	AG réunion simple
	Familles par commerçants de Taulé	120,00 € <i>(120,00€)</i>	180,00 € <i>(170,00€)</i>	Buffet pour familles de Taulé
	Familles de Taulé	70,00 € <i>(70,00€)</i>	100,00 € <i>(100,00€)</i>	Apéritif
	Ecole de Taulé et Penzé	Gratuit		
Salle de tennis de table	Association de Taulé	Gratuit		Loto, buffet froid, spectacles, concerts
	Sous couvert d'une association de Taulé	250,00 € <i>(250,00€)</i>		Congrès
	Ecole de Taulé et Penzé	Gratuit		Concert, kermesse

DÉCISION : ADOPTE A L'UNANIMITÉ

			2019	2018
RÉGIES	Droits de place	1/2 journée	38,00 €	37.00€
		journée	58,00 €	57.00€
	Taulé et son patrimoine		8,00 €	8.00€
LOYERS - LOCATION	Espace imagine - ADMR	Trimestriel	400,00 €	400.00€
	Salle de yoga	annuel	270,00 €	260.00€
	Tables et chaises ou banc	la place	1,00 €	1,00 €
	Tables ou chaises ou banc	la place	0,50 €	0,50 €
	Points d'eau agricole	abonnement annuel	50,00 €	50,00 €
CIMETIÈRES	Concession 30 ans	2 m2	120,00 €	120,00 €
		5 m2	240,00 €	240,00 €
	Caveau (HT)	2 places	900,00 €	900,00 €
		4 places	1 330,00 €	1 330,00 €
		6 places	-	-
COLOMBARIUM	1 an	une urne	100,00 €	100,00 €
	Concession d'une case - 30 ans	En multicases	900,00 €	900,00 €
		En individuelle	1 000,00 €	1 000,00 €
MÉDIATHÈQUE	Abonnement d'adulte		15,00 €	15.00€
	Abonnement "jeune", étudiants et demandeurs d'emplois		5,00 €	5.00€
	Abonnement carte famille		25,00 €	25.00€
	Pénalité en cas de perte ou de détérioration DVD		50,00 €	50.00€

DÉCISION : ADOPTE A L'UNANIMITÉ

Margot Borgne nous informe de la tendance actuelle dans d'autres commune à rendre gratuit les médiathèques.

Ghislaine le Gac de Lansalut se demande si les tarifs sont un frein pour certaine famille.

Annie Hamon se demande s'il faut la rendre gratuite pour certaines familles à faible revenu.

Tarif de la garderie :

DÉCISION : ADOPTE A L'UNANIMITÉ

Matin	1,54 €
Soir 1 heure	1,44 €
Soir 2 heures	2,30 €
Goûter	0,75 €

Suite au bilan annuel, Mme Le Maire indique que le total des dépenses reste similaire à l'année passée (24 611.32€ en 2018 contre 24 190.09€ en 2017). Le total des recettes diminue légèrement (19 740€ en 2018 contre 20 266€ en 2017). Le déficit s'élève donc à - 4871.18€.

Le total des places occupées s'élèvent à 9663 en 2018 contre 10177 en 2017.

Le déficit s'explique par l'augmentation des charges du personnel.

Les tarifs restent inchangés.

Tarif de la cantine :

DÉCISION : ADOPTE A L'UNANIMITÉ

	2019	2018
- Maternelle	3,20 €	3,10 €
- Primaire	3,40 €	3,30 €
- Adultes	5,30 €	5,20 €

Suite au bilan annuel, Mme Le Maire indique le total des dépenses : 124 171.95 en 2018 contre 117 621.91 en 2017. Le total de la participation des familles : 101 145.60€ en 2018 contre 104 628.74€ en 2017. Le déficit s'élève donc à – 23 026.35€ pour l'année 2018.

Le nombre moyen de repas par jour est de 223.

65 pour les maternelles, 114 pour les primaires, 38 pour Penzé et 6 pour les adultes.

Le coût du repas est de 3.98€ pour la commune :

Part alimentaire	1.87€
Part personnel	1.94€
Part frais généraux	0.17€

Hervé Richard explique que les tarifs n'ont pas augmenté depuis 3 ans, car la commune a fait bénéficier aux familles des remises suite à l'adhésion à OCEADE.

Le coût de l'alimentation a augmenté suite à une consommation plus BIO et locale.

Les charges du personnel ont augmenté suite au départ de Philippe BALLER et Maryvonne COZ. Il y a eu un temps de doublon avec la nouvelle équipe en place, Vincent QUIVIGER et Valérie ABOMNÈS.

Vincent Quiviger maintient un repas de qualité, apprécié des enfants. Il propose d'acheter un meuble de tri pour que les enfants débarrassent leurs plateaux eux-mêmes. Pour responsabiliser les enfants et les rendre plus autonome.

Les tarifs de la cantine ne sont pas soumis au quotient familial car le CCAS intervient si besoin en cas de difficulté sur les factures.

Les tickets jeunes :

DÉCISION : ADOPTE A L'UNANIMITÉ

TARIFS	2019	2018
SEMAINE	9,00	8,00
CLASSE 1	4,50	4,00
CLASSE 2	6,50	6,00
CLASSE 3	9,50	9,00
MINI CAMPS		
1 NUIT	QF	QF
3 JOURS	61,00	60,00
4 JOURS	71,00	70,00

Suite au bilan annuel, Mme Le Maire indique le total des dépenses du CLSH, soit 19 360.68€ en 2018 contre 22 750.26€ en 2017. Le total des recettes est de 7576.63€ en 2018 divisé entre la participation des familles (3970€) et celle de la CAF (3606.63€).

Le déficit s'élève à – 11 784.05€.

Le total des journées est en baisse par rapport à l'année dernière : 528 en 2018 contre 624 en 2017.

Hervé Richard indique que l'équipe réfléchit à une passerelle pour les 13 – 16 ans qui ne trouve pas leur place au foyer et se trouve trop grand pour les tickets jeunes.

L'accueil de loisirs :

DÉCISION : ADOPTE A L'UNANIMITÉ

Mme le Maire indique, suite au bilan annuel, les dépenses et les recettes de l' ALSH.

78 555.54€ en 2018 contre 70 500.83€ en 2017 pour les dépenses.

46 282.37€ en 2018 contre 45 217.80€ en 2017 pour les recettes.

Le déficit s'élève à 32 273.17€.

Le total des journées réalisées est de 2485 en 2018 contre 2311 en 2017.

Le coût par journée est de 31.61€.

Part alimentaire	6.88€
Part personnel	19.43€
Autres	5.30€

Tarifs 2019

Quotient Familial	Journée	1/2 journée	1/2 j+ repas	repas	camp 1 nuit
moins de 400	4,20	2,20	3,80	1,60	10,00
401 à 650	7,20	3,70	5,80	2,10	14,00
651 à 850	10,30	5,30	7,90	2,60	16,00
851 à 1050	13,30	6,80	9,90	3,10	18,00
1051 à 1250	14,40	7,40	11,00	3,60	20,00
1251 à 1450	15,40	7,90	12,00	4,10	22,00
1451 à 1650	16,50	8,50	13,10	4,60	24,00
au-delà de 1650	17,50	9,00	14,10	5,10	26,00
QF non calculé	17,50	9,00	14,10	5,10	26,00

Tarifs 2018

Quotient Familial	Journée	1/2 journée	1/2 j+ repas	repas	camp 1 nuit
moins de 400	4,00	2,00	3,50	1,50	10,00
401 à 650	7,00	3,50	5,50	2,00	14,00
651 à 850	10,00	5,00	7,50	2,50	16,00
851 à 1050	13,00	6,50	9,50	3,00	18,00
1051 à 1250	14,00	7,00	10,50	3,50	20,00
1251 à 1450	15,00	7,50	11,50	4,00	22,00

1451 à 1650	16,00	8,00	12,50	4,50	24,00
au-delà de 1650	17,00	8,50	13,50	5,00	26,00
QF non calculé	17,00	8,50	13,50	5,00	26,00

Hervé Richard signale que le tarif ½ journée + repas n'est pas utilisé.

3. CONTRAT D'ASSOCIATION

Suite au bilan annuel de l'école de Jean Monnet, Mme Le Maire indique que les dépenses de fonctionnement s'élève à 41 510.37€ pour l'année 2018. Les budgets chauffage et personnel technique ont augmentés.

Le nombre d'élèves est de 156.

Les frais de personnel s'élèvent à 88 757.66€.

Le total général s'élève à 130 268.03€. Le coût moyen par élève est donc de 835.05€.

Le nombre d'élève à St Joseph est de 99 cette année. La dotation est donc de 82 670.10€ en 2019 contre 76 520.90€ en 2018.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, adopte le contrat d'association de l'école Saint Joseph pour l'année 2019.

Les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif 2019.

DÉCISION : ADOPTE A L'UNANIMITÉ

4. SDEF : RÉNOVATION DE 16 CANDÉLABRES LOTISSEMENT COATUDAL

Mme Le Maire explique la convention avec la SDEF et leur participation à 50% pour la rénovation des candélabres. A hauteur de 1500€ par mat. Dans la limite de 12 000€.

Le montant de la rénovation pour le lotissement coatudal est de 13 148,39€.

Daniel Tous demande comment est définie la luminosité. Guy Car lui répond que la SDEF étudie chaque lieu.

Phillipe CLECH informe d'un problème d'un problème d'ampoule cassé dans sa rue (COAT HEOL), et demande qui intervient pour changer les ampoules.

Guy Car explique que ce sont les services techniques qui interviennent, ils attendent qu'il y ai plusieurs ampoules à changer pour louer une nacelle et en faire plusieurs à la fois.

Le conseil municipal après en avoir délibéré :

- Accepte le projet de réalisation des travaux de rénovation de 16 candélabres au lotissement coatudal.
- Accepte le plan de financement proposé par le maire et le versement de la participation communale estimée à 13 148.39 euros
- Autorise le maire à signer la convention financière conclue avec la SDEF pour la réalisation de ces travaux et ses éventuels avenants.

DÉCISION : ADOPTE A L'UNANIMITÉ

5. SUBVENTION DU VOYAGE DU COLLÈGE DE CARANTEC

Mme Le Maire explique qu'il y a 3 voyages de prévu cette année.

Allemagne : en mars/avril : 5 élèves Taulésiens

Espagne : en mai : 15 élèves Taulésiens

Royaume Uni : en juin : 29 élèves Taulésiens

Sur proposition de la commission des finances du 12/02/2019 et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de répartir comme suit la subvention 2019 :

Soit un total de 49 élèves taulésiens, avec une subvention accordée de 15€ par élèves.

Le montant de la subvention est de 735€, qui se déduiront de la part des familles.

DÉCISION : ADOPTE A L'UNANIMITÉ

6. AVENANT AU MARCHE DU LOT 6 « PEINTURE »

Mme Le Maire indique que le lot 6 de la chapelle St Herbot nécessite un ajustement à la baisse. Ils ont supprimé l'huilage des poutres qui a été recouvert par de la chaux par le maçon.

Guy Car indique qu'entre les avenants avec une augmentation ou une baisse, cela s'équilibre bien.

L'avenant est donc de 505.68€, le marché passe de 4967.58€ TTC à 4458.90€ TTC.

La réception de la chapelle a eu lieu le mercredi 06 mars, l'inauguration se fera en mai.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- approuve l'avenant proposé ;
- autorise madame Le Maire à signer toutes les pièces relatives à cet avenant ;

DÉCISION : ADOPTE A L'UNANIMITÉ

7. CAUE

Mme Le Maire indique qu'il faut renouveler la cotisation à CAUE pour l'année 2019. 50€ annuelle. Ils sont de bon conseil pour les collectivités et pour les particuliers. Guy Car indique qu'ils ont organisé la visite de la maison médicale de Pleyben.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- Approuve l'adhésion de la commune au Conseil d'Architecture, d'urbanisme et de l'environnement du Finistère
- Accepte de payer une cotisation annuelle de 50 euros

DÉCISION : ADOPTE A L'UNANIMITÉ

8. DISPOSITIFS D'AIDE FINANCIÈRE POUR LA DESTRUCTION DES NIDS DE FRELONS ASIATIQUES

Mme Le Maire indique que la commune finance à hauteur de 25% dans la limite de 25€ pour la destruction des nids de frelons asiatiques.

Morlaix communauté finançait à hauteur de 50% mais a suspendu cette aide pour cette année.

150 pièges ont été recommandés pour cette année.

Margot Borgne indique qu'il y aura une liste de mail établit cette année pour faire un point à l'issue de l'été sur l'efficacité des pièges.

Le conseil municipal décide de reconduire le dispositif pour l'année 2019.

9. MÉDIATHÈQUE : VENTE DES OUVRAGES USAGES

Madame Le Maire indique que Françoise Bordais met de l'ordre dans ses ouvrages et organise bientôt une foire aux livres en juin.

Les tarifs restent inchangés par rapport à l'année dernière.

- Documentaires : 2€
- Romans, BD, Mangas : 1€
- Magazines : 0.5€

Les recettes sont encaissées en régie par la médiathèque.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- Autorise le déclassement de documents de la médiathèque municipale ;
- Autorise la vente des ouvrages aux conditions précisées ;
- Autorise la responsable de la médiathèque à faire don des documents déclassés non vendus ;
- Autorise la responsable à détruire les documents non vendus et non donnés.

• DÉCISION : ADOPTE A L'UNANIMITÉ

10. DÉCLASSEMENT DU DÉLAISSE D'UNE ANCIENNE VOIRIE

Mme Le Maire indique qu'une ancienne voie communale de Ker Ar Big de 2000 m² classé au PLU en zone 1AUia (secteur à vocation d'activités industrielles), intéresse Morlaix communauté pour l'aménagement global de la zone des ajoncs.

La commune est dans l'attente de l'avis des domaines pour indiquer un tarif.

Hervé Richard fait remarquer qu'il n'y a aucun obstacle pour le chantier. La maison de Mr CORDIER a été rachetée et Morlaix communauté est en négociation avec la SICA pour acheter les deux derniers terrains.

Mme Le Maire précise qu'il n'y a pas de nécessité de faire une enquête publique car il n'y a plus de circulation sur ce délaissé communal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- Constate la désaffectation de l'emprise de terrain d'environ 2000 m²
- Autorise, cette désaffectation étant acquise, le déclassement du domaine public de ladite emprise pour qu'elle relève du domaine privé communal ;
- Autorise sous réserve de l'avis des domaines, la cession de ladite parcelle au profit de Morlaix communauté ;
- Dit que les frais relatifs à la transaction, à savoir les frais de géomètre, de notaire et de clôture, sont à la charge de l'acquéreur ;
- Autorise Madame le Maire ou son représentant à signer tous les actes y relatifs à intervenir.

QUESTIONS DIVERSES : AUCUNE

RAPPORT DES COMMISSIONS :

- Urbanisme

La commission urbanisme s'est réuni le 27/02/2019.

La réception de la chapelle s'est bien passée. Les délais ont été respectés.

La première expo aura lieu à partir du 14 avril, organisé par l'association de St Herbot.

L'inauguration aura lieu en mai en même temps que les travaux réalisés dans le bois de St Herbot.

- Voirie, réseaux :

Gérard LE SAOUT indique que la place du patro sera terminée pour la fin du mois si la météo le permet.

L'ouverture des plis a eu lieu pour le marché voirie, 3 entreprises ont répondu : PIGEON, COLAS, EUROVIA. Alain REIGNIER de B3I analyse les offres. La prochaine commission voirie aura lieu le 13/03/19.

- Culture :

Margot Borgne indique que le compte rendu de sa commission du 06/03/19 sera distribué par courrier/mail prochainement.

Le pont de Bigoudou va être remis en état. Morlaix communauté, St Martin des champs et Taulé vont financer la restauration. Soit une participation d'environ 1500€.

Le projet Taulé sans ma voiture avance bien. Ulamir va intervenir sur plusieurs demi-journées par classe à Jean Monnet et St Joseph. Les élèves de suscinio vont tenir un stand pour présenter leurs travaux sur Taulé, ils vont faire un atlas de la biodiversité. L'association EARTH va organiser plusieurs ateliers comme un ciné débat sur le développement durable.

- Affaires scolaires, Hervé Richard

Deux projets :

LUDOTHÈQUE : c'est une association qui se déplace en fourgon avec des jeux de société. Il y a possibilité d'emprunter les jeux. Participation de la commune de 600€ environ.

DISPOSITIF ARGENT DE POCHE : L'idée est de rémunérer des jeunes pour un travail fourni aux services techniques par exemple. 3h maxi à raison de 15€ par activité.

Hervé Richard fait un point sur la salle de sport. YK CONSEIL.

Il montre la pré proposition de YK CONSEIL sur plan et détaille les souhaits de la commune et des associations.

Dossier consultable à la mairie.

Plus rien n'étant inscrit à l'ordre du jour, la séance est levée.

Fin de séance à 21h50.

ÉMARGEMENTS :

HAMON Annie	
RICHARD Hervé	
BORGNE Margot	
CAR Guv	
GUIHARD Gaëlle	
LE SAOUT Gérard	
CLECH Philippe	
COCAIGN Lionel	
MORVAN Joëlle	
ARGOUARCH Michel	
DE BLASIO Stefano	
EVEN Fabiennel	
FAILLER Marvse	
LALLOUET-QUEMENEUR Marie-Anne	
LE GAC DE LANSALUT Ghislaine	
LEMEUNIER Denis	
LE SAOUT-LE SCOURZIC Solenne	
MOGUEN Christine	
PIROU Jérôme	
PORZIER ISABELLE	
QUERE Armelle	
TOUS Daniel	
WILMOTTE Lénaïck	